

Communiqué N° 03

Concernant la détention arbitraire du syndicaliste Ali Mammeri

La Confédération Syndicale des Forces Productives condamne avec la plus grande fermeté l'arrestation d'Ali Maamri, président du Syndicat National des Fonctionnaires de la Culture (SNFC), et son placement sous mandat de dépôt sur la base de graves accusations criminelles fondées sur l'article 87 bis du Code pénal. Il a été transféré à la prison de Oum El Bouaghi dans un état psychologique préoccupant, victime d'une persécution injuste. Cette arrestation arbitraire s'inscrit dans une stratégie visant à réduire au silence les voix syndicales indépendantes.

Nous dénonçons **l'instrumentalisation répétée de l'article 87 bis**, devenu un outil de répression contre les syndicalistes. Le Comité des libertés syndicales a pourtant rappelé, dans ses dernières recommandations au gouvernement algérien, que cet article ne doit en aucun cas être appliqué aux activités syndicales normales.¹ Malgré cela, les autorités algériennes continuent d'ignorer ces directives, faisant obstruction à l'exercice du syndicalisme libre et indépendant.

Dès le premier jour de l'arrestation d'Ali Maamri, nous avons sollicité une intervention urgente du Directeur général du Bureau International du Travail. À ce jour, aucune réponse n'a été reçue. Nous alertons sur la gravité croissante de cette affaire, marquée par la multiplication des accusations infondées de terrorisme contre des syndicalistes pacifiques, en totale violation des droits fondamentaux et des engagements internationaux.

Face à cette situation inacceptable, nous appelons l'ensemble des organisations de défense des droits de l'homme et des fédérations syndicales à travers le monde à exprimer publiquement leur solidarité et à entreprendre des actions concrètes pour porter la cause d'Ali Maamri devant les rapporteurs spéciaux des Nations Unies et le Bureau International du Travail. Il est essentiel d'exercer toutes les pressions nécessaires afin de faire cesser ces graves violations ciblant les syndicalistes indépendants en Algérie.

La répression du mouvement syndical sous prétexte de lutte contre le terrorisme constitue une dérive autoritaire des plus inquiétantes. Nous refusons de rester silencieux face à ces atteintes aux droits fondamentaux des travailleurs et des syndicalistes.

Signé :

Le Bureau National

Confédération Syndicale des Forces Productives

Date : 29/03/2025

¹ Voir les recommandations du comité de la liberté syndicale cas 3434 Algérie :

https://normlex.ilo.org/dyn/nrmlx_fr/f?p=1000:50002:0::NO:50002:P50002_COMPLAINT_TEXT_ID:4396596

